



N° 92F0193GIF au catalogue

Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (FCPCEF) Ordonnance de représentation de 2003, Guide de référence



Codes postaux avril 2007



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.ca. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel à infostat@statcan.ca ou par téléphone entre 8h30 et 16h30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

Numéros sans frais (Canada et États-Unis) :

Service de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Télécopieur	1-877-287-4369
Renseignements concernant le Programme des services de dépôt	1-800-635-7943
Télécopieur pour le Programme des services de dépôt	1-800-565-7757

Centre de renseignements de Statistique Canada :

Télécopieur	1-613-951-8116
	1-613-951-0581

Renseignements pour accéder au produit ou le commander

Le produit n° 92F0193GIF au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.ca et de choisir la rubrique Publications.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui sont observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.ca sous À propos de nous > Offrir des services aux Canadiens.



Statistique Canada

Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (FCPCEF) Ordonnance de représentation de 2003, Guide de référence

Codes postaux avril 2007

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2007

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Octobre 2007

N° 92F0193GIF au catalogue

Numéro 2007002

ISSN 1710-2715

Périodicité : semestriel

Ottawa

This publication is available in English upon request (catalogue no. 92F0193GIE).

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Quoi de neuf?

- La date de référence des codes postaux pour cette mise à jour est avril 2007. Cette date étant la même que celle pour le Fichier de conversion des codes postaux (FCCP). Ces codes postaux sont liés aux nouvelles circonscriptions électorales fédérales selon l'Ordonnance de représentation de 2003.
- La « lien unique » est une nouvelle variable qui indique que le code postal est couplé à une CEF ou plus.
- Les noms de 38 circonscriptions électorales fédérales ont été changés pour tenir compte de la nouvelle loi du 1^{er} septembre 2004. Ces changements apparaissent dans le fichier des noms des circonscriptions électorales fédérales selon l'Ordonnance de représentation de 2003 (FED03_CEF03.dat).
- Depuis la dernière diffusion du Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (FCPCEF), les noms de deux circonscriptions électorales fédérales ont été changés (c'est-à-dire qu'elles ont repris le nom qu'elles avaient dans l'Ordonnance de représentation de 2003), aux termes des dispositions législatives adoptées le 24 février 2005. Ces changements apparaissent également dans le fichier des noms des circonscriptions électorales fédérales selon l'Ordonnance de représentation de 2003 (FED03_CEF03.dat).
- Les limites entre la circonscription électorale fédérale de Miramichi (13006) et celle d'Acadie-Bathurst (13001) au Nouveau-Brunswick ont été modifiées, aux termes des dispositions législatives adoptées le 24 février 2005. Les trois SDR suivantes, qui appartenaient à Miramichi, font maintenant partie d'Acadie-Bathurst : 1315006 (Allardville, P), 1315008 (Bathurst, P) et 1315010 (Pabineau 11, IRI).

Table des matières

	Page
Quoi de neuf?	4
Table des matières.....	5
1. À propos de ce guide.....	6
2. Aperçu.....	7
Dates de référence.....	7
3. Comment utiliser ce produit	8
Objet du produit.....	8
Restrictions.....	8
Contenu.....	8
Cohérence avec d'autres produits.....	8
4. Qualité des données	9
Les caractéristiques des codes postaux	9
Historique	10
Précision des attributs	11
Cohérence logique	11
Uniformité avec d'autres produits.....	11
Intégralité.....	11
5. Spécifications techniques.....	13
Spécifications de fichiers.....	13
Cliché d'enregistrement.....	13
Description des données.....	13
Convention des noms.....	14
Annexe A Glossaire	15
Annexe B Codes postaux par circonscriptions électorales fédérales.....	23
Annexe C Hiérarchie des unités géographiques normalisées pour la diffusion, Recensement de 2006.....	30
Annexe D Unités géographiques par province et territoire, Recensement de 2006	31
Entente de licence d'utilisation finale pour le Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (FCPCEF).....	32

1. À propos de ce guide

Le présent guide est conçu à l'intention des utilisateurs du Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (FCPCEF). Il fournit une vue d'ensemble du fichier, de la méthodologie générale utilisée pour le créer, et des renseignements techniques importants pour les utilisateurs.

Les termes et les concepts géographiques sont définis brièvement au glossaire (Annexe A). Des renseignements supplémentaires se trouvent dans le *Dictionnaire du Recensement de 2006* (n° 92-566-XWF au catalogue). Enfin, les annexes fournissent un supplément d'information.

Le produit de données est fourni « tel quel », et Statistique Canada ne donne aucune garantie explicite ou implicite, qui comprend une garantie de commerciabilité et d'adaptation à une fin particulière, mais ne se limite pas à cette garantie. En aucune circonstance, Statistique Canada ne sera tenu responsable des dommages indirects, réels, conséquents, spéciaux ou de tout autre dommage, quelle qu'en soit la cause, liés à l'utilisation du produit de données.

2. Aperçu

Le Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (FCPCEF) est un fichier numérique qui permet de coupler les codes postaux à six caractères avec les circonscriptions électorales fédérales du Canada. La version actuelle du FCPCEF relie 811 445 enregistrements des codes postaux actifs, valides en avril 2007, aux 308 circonscriptions électorales fédérales.

Selon Élections Canada, une circonscription électorale fédérale (CEF) est un endroit ou un territoire dont les habitants sont en droit d'élire un député à la Chambre des communes. Les limites légales et les descriptions des CEF sont du ressort du Directeur général des élections et sont généralement révisées tous les 10 ans d'après les résultats du recensement décennal. Selon l'Ordonnance de représentation de 2003, dernière révision des limites des circonscriptions électorales fédérales, il y a 308 CEF au Canada. Les CEF se basent sur les données de population du Recensement 2001.

Dates de référence

La date de référence pour les codes postaux inclus dans le FCPCEF est avril 2007. La date est la même que celle retenue pour les codes postaux compris dans le Fichier de conversion des codes postaux (FCCP) distribué en octobre 2007.

La date de référence géographique est la date fixée par Statistique Canada aux fins du parachèvement du cadre géographique dans lequel les données du recensement seront recueillies, totalisées et diffusées. Pour le Recensement de 2006, la date de référence géographique est le 1^{er} janvier 2006.

3. Comment utiliser ce produit

Objet du produit

Le Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (FCPCEF) a été conçu comme un outil qui peut être utilisé avec les dossiers qui renferment les codes postaux. En se servant du code postal pour établir des liens, on peut structurer et/ou totaliser les données des dossiers selon les circonscriptions électorales fédérales.

Restrictions

Il importe de souligner que certains codes postaux chevauchent une ou plusieurs limites de circonscriptions électorales fédérales. Avant de se servir de ce fichier, les utilisateurs devraient se familiariser avec l'information fournie dans la section 4, Qualité des données.

Contenu

Le FCPCEF renferme les données sur les codes postaux assujetties à une licence de la Société canadienne des postes (SCP). Le plus récent fichier de la SCP à partir duquel ces données ont été copiées date d'avril 2007.

Cohérence avec d'autres produits

Le couplage des codes postaux avec des régions géographiques plus détaillées, telles que l'aire de diffusion ou l'îlot de diffusion, est disponible dans le Fichier de conversion des codes postaux (FCCP).

4. Qualité des données

Les énoncés sur la qualité des données spatiales ont pour objet de permettre de déterminer dans quelle mesure les données spatiales conviennent à un usage particulier en décrivant pourquoi, quand et comment elles ont été créées et en indiquant leur précision. Ces énoncés comprennent un aperçu portant sur l'objet et l'utilisation, ainsi que des énoncés ayant trait à l'historique, à la précision des attributs, à la cohérence logique et à l'intégralité. Ces renseignements sont fournis aux utilisateurs pour tous les produits de données spatiales diffusés dans le cadre du recensement.

Les caractéristiques des codes postaux

Avant d'utiliser le Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (FCPCEF) avec des dossiers administratifs renfermant des codes postaux, les utilisateurs doivent connaître certaines des caractéristiques des codes postaux qui peuvent avoir une incidence sur leur couplage avec les circonscriptions électorales fédérales dans le FCPCEF.

Les zones de livraison postale ne respectent pas les limites des circonscriptions électorales fédérales (CEF)

Une zone de livraison postale (correspondant au code postal à six caractères) peut chevaucher une ou plusieurs circonscriptions électorales fédérales ce qui signifie que dans le FCPCEF, le même code postal peut être couplé à deux circonscriptions électorales fédérales (adjacentes) ou plus. C'est le cas pour la plupart des CEF, tant dans les régions urbaines que dans les régions rurales. Pour de plus amples détails, consultez la rubrique Cohérence logique plus loin dans cette section.

Les codes postaux peuvent correspondre à des boîtes postales dans une succursale postale qui n'est pas située nécessairement dans la même CEF que le client qui utilise la boîte postale

Le code postal lié à une case postale (au bureau de poste) peut être géocodé selon l'emplacement de l'installation postale pertinente (bureau de poste). Cette installation peut être située dans une circonscription électorale fédérale différente de la destination ultime du courrier livré, à savoir l'emplacement de la résidence, de l'industrie ou du commerce du client qui loue la case postale.

La Société canadienne des postes (SCP) retire régulièrement des codes postaux et peut également réactiver des codes postaux qui avaient été retirés

Les utilisateurs du FCPCEF doivent prendre note que le fichier ne contient que les codes postaux qui étaient en vigueur en avril 2007.

Si les adresses du dossier administratif de l'utilisateur ne sont pas mises à jour selon les codes postaux valides d'avril 2007, certaines adresses ne pourront être appariées avec des enregistrements du FCPCEF parce que certains des codes postaux contenus dans le fichier de l'utilisateur peuvent avoir été retirés ou encore réactivés après leur retrait et attribués par SCP à d'autres tranches d'adresses hors de la circonscription électorale fédérale qu'ils desservaient auparavant.

Statistique Canada fait une vérification à rebours des dates de création et de retrait des codes postaux dans le FCCP. Les utilisateurs pourraient souhaiter consulter le *Fichier de conversion des codes postaux (FCCP) – Guide de référence*, qui se trouve dans le site Web de Statistique Canada. Une version mise à jour du fichier, incluant les codes postaux d'avril 2007, a été diffusée octobre 2007.

Historique

L'historique comprend une description des documents de référence à partir desquels les données ont été extraites ainsi que des méthodes utilisées, y compris la date des documents de référence et les transformations effectuées en vue de la production de la version définitive du fichier numérique.

Documents de référence

Deux produits de la Division de la géographie à Statistique Canada ont servi à la production du Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales :

- Le FCCP d'octobre 2007, qui permet de relier les codes postaux (tirés du fichier principal des adresses et des codes postaux, mis à jour selon les codes postaux en vigueur en avril 2007, fourni par la SCP) à toutes les unités géographiques du Recensement de 2006, notamment les codes des provinces et les codes des circonscriptions électorales fédérales, selon l'ordonnance de représentation de 2003. Il fournit aussi les coordonnées des points géographiques représentant les codes postaux. Le FCCP d'octobre 2007 renferme plus de 1,6 millions d'enregistrements de codes postaux reliés aux unités géographiques utilisées au Recensement de 2006. La date de référence des ces unités géographiques est le 1^{er} janvier 2006, sauf pour les circonscriptions électorales fédérales – l'Ordonnance de représentation de 2003.
- Le Fichier des noms de circonscriptions électorales fédérales (FED03_CEF03.dat), lequel contient le nom de chacune des circonscriptions électorales fédérales selon l'Ordonnance de représentation de 2003 ainsi que leur code d'identification. Ce fichier est mis à jour à partir des changements de noms fournis par Élections Canada. Lorsque des modifications des limites électorales sont fournies par Élections Canada, la correspondance entre l'Ordonnance de représentation des CEF de 2003 et les codes postaux est mise à jour.

Méthode de dérivation

Pour élaborer le FCPCEF, on a apparié les codes postaux actifs inclus dans le FCCP d'octobre 2007 contenant les codes postaux d'avril 2007 à la liste de codes et de noms des circonscriptions électorales fédérales selon l'Ordonnance de représentation de 2003, en se servant comme variables d'appariement les îlots de diffusion et aires de diffusion géographique.

Le FCPCEF obtenu renferme 811 445 enregistrements, dont 804 099 sont liés à une circonscription électorale fédérale unique. Au total, 7 346 codes postaux actifs (15 594 enregistrements) sont liés à plus d'une circonscription électorale fédérale (la section Cohérence logique donne des renseignements plus détaillés à ce sujet). Le nombre d'enregistrements de codes postaux par circonscriptions électorales fédérales est donné à l'Annexe B, Codes postaux par circonscriptions électorales fédérales.

Précision des attributs

Par précision des attributs, on entend la précision des données quantitatives et qualitatives reliées à chaque caractère (tels que la population pour une région urbaine, le nom de rue, le nom et le code de la subdivision de recensement).

La précision des attributs de ce FCPCEF dépend de la précision du FCCP utilisé et de la table liant les îlots de diffusion et aires de diffusion et les CEF.

Cohérence logique

La cohérence logique décrit la fidélité des relations encodées dans la structure des données spatiales numériques.

Le FCPCEF contient 811 445 enregistrements des codes postaux actifs dont 804 099 codes postaux actifs sont couplés à une seule CEF et 7 346 sont couplés à plus d'une circonscription électorale fédérale. Le tableau ci-après indique le nombre de ces enregistrements.

Tableau 4.1 Codes postaux couplés à circonscription électorale fédérale (CEF)

Nombres des circonscriptions électorales fédérales	Codes postaux actifs	Nombres d'enregistrements
1	804 099	804 099
2	6 654	13 308
3	552	1 656
4	95	380
5	26	130
6	14	84
7	4	28
8	1	8
Total	811 445	819 693

Uniformité avec d'autres produits

Les données présentées dans le FCPCEF sont cohérentes avec l'ensemble des produits géographiques reliés au Recensement de 2006, sauf le Fichier de limites des régions de tri d'acheminement censitaires (N° 92-170-XWF, XCF au catalogue), qui représente seulement les codes postaux inscrits par les ménages au Recensement de 2006. Le FCPCEF est tiré du Fichier de conversion des codes postaux (FCCP) et est uniformisé avec ce fichier.

Intégralité

L'intégralité indique dans quelle mesure les traits géographiques, leurs attributs et leurs relations sont présents ou non. Elle comprend aussi des renseignements sur les critères de sélection, les définitions utilisées et les autres règles cartographiques pertinentes.

Dans le contexte du FCPCEF, l'intégralité correspond à la mesure selon laquelle tous les codes postaux valides sont intégrés. Tous les codes postaux valides, en date d'avril 2007 selon la Société canadienne des postes (SCP), sont appariés aux unités géographiques du recensement.

Le fichier des noms de circonscriptions électorales fédérales contient 308 enregistrements, un pour chacune des circonscriptions électorales fédérales selon l'Ordonnance de représentation de 2003.

Les fichiers de données sont nommés à partir d'une convention des noms décrite à Section 5, Spécifications techniques. Chaque fichier comprend le nombre suivant d'enregistrements de codes postaux valides :

Tableau 4.2 Nombre d'enregistrements de codes postaux par région dans les fichiers de données du Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (FCPCEF)

Nom de fichier	Nombre d'enregistrements
pcfrfEastFED2003_APR07_fcpcefEstCEF2003.zip	98 047
pcfrfQueFED2003_APR07_fcpcefQuéCEF2003.zip	206 056
pcfrfOntFED2003_APR07_fcpcefOntCEF2003.zip	274 436
pcfrfWestFED2003_APR07_fcpcefOuestCEF2003.zip	126 954
pcfrfBCFED2003_APR07_fcpcefCBCEF2003.zip	114 200
pcfrfNatFED2003_APR07_fcpcefNatCEF2003.zip	819 693

Le tableau 4.3 dresse la liste des abréviations des noms de région utilisés dans les noms des fichiers de données et indique la province et le territoire qu'elles représentent.

Tableau 4.3 Abréviations des régions et province ou territoire auquel elles se rapportent dans les fichiers de données du Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (FCPCEF)

Abréviation française - nom de région	Province et/ou territoire - français	Abréviation anglaise - nom de région	Province et/ou territoire - anglais
Est	Terre-Neuve-et-Labrador, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick	East	Newfoundland and Labrador, Prince Edward Island, Nova Scotia, New Brunswick
Qué	Québec	Que	Quebec
Ont	Ontario	Ont	Ontario
Ouest	Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Territoires du Nord-Ouest, Nunavut	West	Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Northwest Territories, Nunavut
CB	Colombie-Britannique, Territoire du Yukon	BC	British Columbia, Yukon Territory
Nat	Canada	Nat	Canada

5. Spécifications techniques

Spécifications de fichiers

La présente version du Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (FCPCEF) est un fichier ASCII et ne comprend aucun logiciel ou instruction expliquant la façon d'utiliser le produit dans un Système d'information géographique (SIG) ou tout autre logiciel cartographique.

Cliché d'enregistrement

Tableau 5.1 Cliché d'enregistrement du Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (FCPCEF)

Position	Taille	Genre ¹	Description
1	6	C	Code postal
7	5	N	Code de la circonscription électorale fédérale
12	56	C	Nom de la circonscription électorale fédérale - anglais
68	56	C	Nom de la circonscription électorale fédérale - français
124	1	C	Lien unique

1. Le symbole « N » qui paraît sous « Genre » a trait aux valeurs numériques tandis que « C » a trait tant aux caractères numériques qu'alphabétiques.

Description des données

Code postal

Le code postal est un code alphanumérique à six caractères établi et utilisé par la Société canadienne des postes (SCP) pour le tri et distribution du courrier.

Les caractères alphanumériques prennent la forme ANA NAN, où « A » correspond à une lettre et « N » à un chiffre. Le premier caractère du code postal (attribué par ordre alphabétique d'est en ouest d'un bout à l'autre du Canada) correspond à la province ou au territoire, ou à une vaste région située entièrement dans une province.

Les trois premiers caractères correspondent à des régions précises et stables appelées régions de tri d'acheminement (RTA). On reconnaît les RTA rurales par la présence d'un zéro (0) en deuxième position du code de RTA.

Les trois derniers caractères correspondent à l'unité de distribution locale (UDL). Dans les régions urbaines, l'UDL peut correspondre à un petit secteur bien défini au sein d'une RTA, comme un côté d'îlot (côté de rue situé entre deux intersections consécutives formées par la rencontre de deux rues), un immeuble d'appartements ou de bureaux ou encore une entreprise ou un organisme qui reçoit beaucoup de courrier. Dans les régions rurales, l'UDL désigne une zone de service, c'est-à-dire la région desservie à partir d'un bureau de poste ou d'une succursale postale (par exemple, livraison rurale, poste restante ou boîte postale).

Code de circonscription électorale fédérale (CEF)

Une circonscription électorale fédérale est un endroit ou un territoire dont les habitants sont en droit d'élire un député à la Chambre des communes. Les limites légales et les descriptions des CEF sont du ressort du Directeur général des élections et sont généralement révisées tous les 10 ans d'après les résultats du recensement décennal. L'Ordonnance de représentation de 2003, fondée sur les données du Recensement de 2001, constitue la dernière révision des limites des circonscriptions. Ce code identifie uniquement une CEF selon l'Ordre de représentation de 2003. Les deux premiers caractères identifient la province ou le territoire.

Lien unique

La valeur du lien unique donnée dans le fichier peut être soit 1, ce qui indique que le code postal est couplé à une CEF, soit 2, ce qui indique que le code postal est couplé à deux CEF ou plus.

Convention des noms

La convention des noms utilisés pour les fichiers de données du FCPCEF est bilingue et pour tenir compte de la date de référence du dernier fichier utilisé pour la diffusion, provenant de la SCP.

Les fichiers de données pour cette diffusion sont les suivants :

Fichier national

pcfrfNatFED2003_APR07_fcpcefNatCEF2003.zip

Fichiers provinciaux

pcfrfEastFED2003_APR07_fcpcefEstCEF2003.zip
 pcfrfQueFED2003_APR07_fcpcefQuéCEF2003.zip
 pcfrfOntFED2003_APR07_fcpcefOntCEF2003.zip
 pcfrfWestFED2003_APR07_fcpcefOuestCEF2003.zip
 pcfrfBCFED2003_APR07_fcpcefCBCEF2003.zip

Tableau 5.2 Structure des noms de fichier du Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (FCPCEF)

Composante	Description
pcfrf	nom de fichier - anglais
région – anglais (Nat, East, Que, Ont, West, BC)	abréviation anglaise de la région (voir le tableau 4.3 pour les définitions des régions)
FED2003	CEF selon l'ordonnance de représentation - anglais
APR07	date de référence du dernier fichier utilise de la SCP (mois, année)
fcpcef	nom de fichier - français
région – français (Nat, Est, Qué, Ont, Ouest, CB)	abréviation française de la région (voir le tableau 4.3 pour les définitions des régions)
CEF2003	CEF selon l'ordonnance de représentation - français

Annexe A Glossaire

Aire de diffusion

Une aire de diffusion (AD) est une petite unité géographique relativement stable formée de un ou de plusieurs îlots de diffusion avoisinants. Il s'agit de la plus petite région géographique normalisée pour laquelle toutes les données du recensement sont diffusées. Les AD couvrent tout le territoire du Canada.

Base nationale de données géographiques

La Base nationale de données géographiques (BNDG) est une base de données partagée par Statistique Canada et Élections Canada. Elle renferme des routes, des noms de routes et des tranches d'adresses. Elle comprend également des couches de référence distinctes renfermant des traits physiques et culturels comme le réseau hydrographique et les noms de cours d'eau, les chemins de fer et les lignes de transmission électrique.

La BNDG a été créée en 1997 dans le cadre d'un projet conjoint de Statistique Canada et Élections Canada visant à élaborer et à tenir à jour un fichier du réseau routier national qui répondrait aux besoins des deux organismes. On a procédé à la construction de la BNDG (c'est-à-dire l'intégration des fichiers de Statistique Canada, d'Élections Canada et de Ressources naturelles Canada) de 1998 à 2000. Par la suite, Statistique Canada et Élections Canada ont rapproché leurs fonds de limites numériques avec la géométrie du réseau routier de la nouvelle base de données afin qu'on puisse en tirer des produits fonctionnels.

Depuis 2001, nous nous consacrons principalement à l'amélioration de la qualité des données contenues dans la BNDG; et nos travaux visent particulièrement à actualiser le réseau routier et à en améliorer la qualité. Un grand nombre de noms de routes et de tranches de numéros de voirie ainsi que des noms de cours d'eau ont été ajoutés à la base. Statistique Canada et Élections Canada ont déterminé les priorités en vue de répondre aux besoins opérationnels des deux organismes pour appuyer les activités du recensement et les activités électorales.

Carte de référence

Une carte de référence indique l'emplacement des régions géographiques pour lesquelles des données du recensement sont totalisées et diffusées. Les cartes donnent les limites, les noms et les codes des régions géographiques normalisées, ainsi que les traits culturels et physiques majeurs comme les routes, les voies ferrées, les littoraux, les rivières et les lacs.

Carte thématique

Une carte thématique illustre la répartition spatiale des données relatives à un thème ou plus pour les régions géographiques normalisées. La carte peut être de nature qualitative (p. ex., principaux types de fermes) ou quantitative (p. ex., variation en pourcentage de la population).

Chiffres ajustés

Le terme « chiffres ajustés » désigne les chiffres de population et des logements du recensement précédent qui ont été ajustés (c'est-à-dire totalisés de nouveau) pour refléter les limites actuelles du recensement lorsque des limites ont été modifiées entre les deux recensements.

Circonscription électorale fédérale

Une circonscription électorale fédérale (CEF) est une région représentée par un député à la Chambre des communes. Les limites des circonscriptions électorales fédérales utilisées pour le Recensement de 2006 sont fondées sur l'Ordonnance de représentation de 2003.

Classification des secteurs statistiques

La Classification des secteurs statistiques (CSS) regroupe les subdivisions de recensement selon qu'elles font partie d'une région métropolitaine de recensement, d'une agglomération de recensement, d'une zone d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement (ZIM forte, ZIM modérée, ZIM faible ou ZIM sans influence) ou des territoires (Territoire du Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut). La CSS est utilisée aux fins de la diffusion des données.

Classification géographique type

La Classification géographique type (CGT) est la classification officielle utilisée à Statistique Canada pour trois genres de régions géographiques : provinces et territoires, divisions de recensement (DR) et subdivisions de recensement (SDR). La CGT fournit des codes numériques uniques de ces régions géographiques qui constituent une structure hiérarchique.

Code géographique

Un code géographique est un identificateur numérique attribué à une région géographique. Il permet d'identifier les régions géographiques normalisées et d'y accéder aux fins du stockage, de l'extraction et de la visualisation des données.

Code postal

Le code postal est un code à six caractères établi et utilisé par la Société canadienne des postes pour le tri et la distribution du courrier.

Côté d'îlot

Le côté d'îlot correspond à un côté de rue situé entre deux traits consécutifs qui coupent cette rue. Ces traits peuvent être d'autres rues ou des limites de régions géographiques normalisées.

Les côtés d'îlot servent à produire des points représentatifs de côté d'îlot, qui sont utilisés pour le géocodage et l'extraction de données du recensement lorsque les adresses de voirie sont connues.

Date de référence géographique

La date de référence géographique est la date fixée par Statistique Canada aux fins du parachèvement du cadre géographique dans lequel les données du recensement seront recueillies, totalisées et diffusées. Pour le Recensement de 2006, la date de référence géographique est le 1^{er} janvier 2006.

Densité de la population

La densité de la population est le nombre de personnes au kilomètre carré.

Division de recensement

Division de recensement (DR) est le terme général de régions créées en vertu des lois provinciales (comme les comtés, les municipalités régionales de comté et les *regional districts*) ou des régions équivalentes. Les divisions de recensement sont des régions géographiques intermédiaires entre la municipalité (subdivision de recensement) et la province/territoire.

Écoumène

Le terme « écoumène » est utilisé par les géographes pour désigner la surface habitée. Il s'applique généralement aux régions où des habitants ont établi leur résidence permanente, ainsi qu'à toutes les zones de travail occupées ou utilisées à des fins agricoles ou pour d'autres activités économiques. Il peut donc exister différents types d'écoumène, chacun présentant des caractéristiques qui lui sont propres (écoumène de population, écoumène agricole, écoumène industriel, etc.).

Énoncés sur la qualité des données spatiales

Les énoncés sur la qualité des données spatiales ont pour objet de permettre de déterminer dans quelle mesure les données conviennent à un usage particulier en décrivant pourquoi, quand et comment elles ont été créées et en indiquant leur précision. Ces énoncés comprennent un aperçu portant sur l'objet et l'utilisation, ainsi que des énoncés ayant trait à l'historique, à la précision de localisation, à la précision des attributs, à la cohérence logique et à l'intégralité. Ces renseignements sont fournis aux utilisateurs pour tous les produits de données spatiales diffusés dans le cadre du recensement.

Fichier des limites cartographique

Les fichiers des limites cartographiques (FLC) contiennent les limites des régions géographiques normalisées ainsi que le littoral canadien. Certains lacs intérieurs et cours d'eau sont inclus dans une couche supplémentaire.

Fichier du réseau routier

Le fichier du réseau routier (FRR) comporte des routes, des noms de route, des tranches d'adresses et des routes ordonnées pour l'ensemble du pays. La plupart du temps, les tranches d'adresses sont établies en fonction des logements et ne sont généralement disponibles que dans les grands centres urbains du Canada.

Fichier numérique de limite

Les fichiers numériques des limites (FNL) contiennent les limites utilisées pour la collecte des données du Recensement de 2006 qui, de ce fait, se prolongent souvent en ligne droite dans les étendues d'eau.

Géocodage

Le géocodage est le processus utilisé pour attribuer un identificateur géographique (code) aux détails cartographiques et aux enregistrements de données. Les géocodes ainsi créés permettent d'apparier géographiquement les données.

Les ménages, les codes postaux et les données sur le lieu de travail sont appariés à des points représentatifs de côté d'îlot lorsque la rue et l'adresse sont connues; sinon ils sont appariés à des points représentatifs d'îlot de diffusion (ID). En certain cas, les codes postaux et les données sur le lieu de travail sont appariés à des points représentatifs d'aire de diffusion (AD) lorsqu'il n'est pas possible de les apparier aux ID. De plus, les données sur le lieu de travail sont appariées à des points représentatifs de subdivision de recensement lorsqu'il n'est pas possible de les apparier aux AD.

Groupe de taille de la population urbaine

Le terme « groupe de taille de la population urbaine » désigne le mode de classement utilisé dans les totalisations normalisées où la répartition des régions urbaines, selon leur population au recensement actuel, est indiquée selon les groupes de taille prédéterminés suivants :

1 000	à	2 499
2 500	à	4 999
5 000	à	9 999
10 000	à	24 999
25 000	à	49 999
50 000	à	99 999
100 000	à	499 999
500 000	et plus	

Les totalisations ne sont pas limitées à ces groupes de taille prédéterminés; la base de données du recensement permet de totaliser les données selon n'importe quel groupe de taille de la population établi par l'utilisateur.

Îlot de diffusion

Un îlot de diffusion (ID) est un territoire dont tous les côtés sont délimités par des rues et/ou des limites des régions géographiques normalisées. L'îlot de diffusion est la plus petite unité géographique pour laquelle les chiffres de population et des logements sont diffusés. Les îlots de diffusion couvrent tout le territoire du Canada.

Infrastructure des données spatiales

L'Infrastructure des données spatiales (IDS), connue autrefois sous le nom de Base géographique nationale (BGN), est une base de données de maintenance interne qui n'est pas diffusée à l'extérieur de Statistique Canada. Elle contient des routes, des noms de routes et des tranches d'adresses tirés de la Base nationale de données géographiques (BNDG) ainsi que des arcs des limites de régions géographiques normalisées ne suivant pas les routes, le tout intégré dans une couche linéaire. La base de données comprend aussi une couche de polygones représentant les îlots de base (IB) (l'îlot de base est la plus petite unité de polygone dans la base de données formée par l'intersection de toutes les routes et des arcs de régions géographiques ne suivant pas les routes) des couches de limites de régions géographiques normalisées, des tableaux d'attributs dérivés ainsi que des couches de référence renfermant des traits physiques et culturels (tels l'hydrographie, les chemins de fer et les lignes de transmission électrique) tirés de la BNDG.

L'IDS soutient une grande diversité d'activités du recensement comme la maintenance et la délimitation des limites des régions géographiques normalisées (y compris la délimitation automatisée des îlots de diffusion, des aires de diffusion et des régions urbaines) et le géocodage. L'IDS est également la source utilisée pour générer un grand nombre de produits géographiques pour le Recensement de 2006, comme les fichiers des limites cartographiques et les fichiers du réseau routier.

Localité

Le terme « localité » (LOC) renvoie aux noms de localités historiques des anciennes subdivisions de recensement (municipalités), des anciennes localités désignées, des anciennes régions urbaines ainsi qu'aux noms d'autres entités telles que les quartiers, les bureaux de poste, les collectivités et les localités non constituées.

Localité désignée

Une localité désignée (LD) est habituellement une petite collectivité ou un établissement qui ne satisfait pas aux critères établis par Statistique Canada pour être considéré comme une subdivision de recensement (une municipalité) ou une région urbaine.

Les localités désignées sont établies par les provinces et les territoires en collaboration avec Statistique Canada en vue de fournir des données pour les régions inframunicipales.

Nom de localité

Le terme « nom de localité » renvoie à un ensemble de noms comprenant les subdivisions de recensement actuelles (municipalités), les localités désignées actuelles et les régions urbaines actuelles, ainsi que les noms des localités.

Noyau urbain, banlieue urbaine et banlieue rurale

Les concepts de « noyau urbain, banlieue urbaine et banlieue rurale » permettent de faire la distinction entre les régions urbaines centrales et périphériques et les régions rurales à l'intérieur d'une région métropolitaine de recensement (RMR) et d'une agglomération de recensement (AR).

Le « noyau urbain » est une grande région urbaine autour de laquelle les limites d'une RMR ou d'une AR sont définies. La population du noyau urbain (d'après les chiffres du recensement précédent) doit s'élever à au moins 50 000 habitants dans le cas d'une RMR ou à au moins 10 000 habitants dans le cas d'une AR.

Le noyau urbain d'une AR qui a été fusionnée à une RMR adjacente ou à une plus grande AR est appelé « noyau urbain secondaire ».

La « banlieue urbaine » comprend toutes les petites régions urbaines à l'intérieur d'une RMR ou d'une AR qui ne sont pas contiguës au noyau urbain de la RMR ou de l'AR.

La « banlieue rurale » est le territoire au sein d'une RMR ou d'une AR qui n'est pas considéré comme le noyau urbain ni comme la banlieue urbaine.

Point représentatif

Un point représentatif est un point qui représente une ligne ou un polygone. Le point est situé le long du centre de la ligne. Pour le polygone, il est situé soit au centre ou selon la pondération de la population.

Les points représentatifs sont générés pour les côtés d'îlot, les îlots de diffusion, les aires de diffusion, les subdivisions de recensement, les régions urbaines et les localités désignées.

Les ménages, les codes postaux et les données sur le lieu de travail sont appariés à des points représentatifs de côté d'îlot lorsque la rue et l'adresse sont connues; sinon ils sont appariés à des points représentatifs d'îlot de diffusion (ID). En certain cas, les codes postaux et les données sur le lieu de travail sont appariés à des points représentatifs d'aire de diffusion (AD) lorsqu'il n'est pas possible de les appairer aux ID. De plus, les données sur le lieu de travail sont appariées à des points représentatifs de subdivision de recensement lorsqu'il n'est pas possible de les appairer aux AD.

Projection cartographique

La projection cartographique est le processus qui consiste à transformer et à représenter sur une surface bidimensionnelle (plane) des points situés sur la surface sphérique tridimensionnelle de la terre. Ce processus fait appel à une méthode directe de projection géométrique ou à une méthode de transformation calculée mathématiquement.

La projection conique conforme de Lambert est généralement utilisée à la production des cartes à petite échelle; cette projection cartographique est la plus utilisée à Statistique Canada.

Province ou territoire

Les termes « province » et « territoire » désignent les principales unités politiques du Canada. Du point de vue statistique, les provinces et les territoires sont des régions de base selon lesquelles les données du recensement sont totalisées. Le Canada est divisé en 10 provinces et trois territoires.

Région agricole de recensement

Les régions agricoles de recensement (RAR) sont composées d'un groupe de divisions de recensement adjacentes. En Saskatchewan, les régions agricoles de recensement sont des groupes de subdivisions de recensement unifiées adjacentes, qui ne respectent pas nécessairement les limites des divisions de recensement.

Région de tri d'acheminement

La région de tri d'acheminement (RTA) correspond aux trois premiers caractères du code postal. Les RTA sont associées à une installation postale à partir de laquelle le courrier est livré. Une RTA comprend en moyenne 8 000 ménages, mais ce nombre peut varier de zéro à plus de 60 000. Cette grande variation du nombre de ménages peut s'expliquer du fait que certaines RTA peuvent englober uniquement des entreprises (aucun ménage) et que d'autres RTA correspondent à de très vastes régions géographiques.

Région économique

Une région économique (RE) est constituée d'un groupe de divisions de recensement (DR) entières (sauf pour un cas en Ontario). Ces régions sont créées comme une unité géographique normalisée et servent à l'analyse de l'activité économique régionale.

Région métropolitaine de recensement et agglomération de recensement

Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'une grande région urbaine (appelée noyau urbain). Une RMR doit avoir une population d'au moins 100 000 habitants et le noyau urbain doit compter au moins 50 000 habitants. L'agglomération de recensement doit avoir un noyau urbain d'au moins 10 000 habitants. Pour être incluses dans une RMR ou une AR, les autres municipalités adjacentes doivent avoir un degré d'intégration élevé avec la région urbaine centrale, lequel est déterminé par le pourcentage de navetteurs établi d'après les données du recensement sur le lieu de travail.

Si la population du noyau urbain d'une AR devient inférieure à 10 000 habitants, l'AR est retirée du programme. Cependant, une RMR restera une RMR même si la population totale devient inférieure à 100 000 habitants ou si la population de son noyau urbain devient inférieure à 50 000 habitants. Les régions urbaines comprises dans une RMR ou une AR qui ne sont pas contiguës à un noyau urbain sont appelées banlieues urbaines, tandis que les régions rurales sont appelées banlieues rurales.

Lorsque le noyau urbain d'une AR compte au moins 50 000 habitants, elle est subdivisée en secteurs de recensement. Les secteurs de recensement de l'AR sont maintenus même si, ultérieurement, la population de son noyau urbain devient inférieure à 50 000 habitants. Toutes les RMR sont subdivisées en secteurs de recensement.

Région rurale

Les régions rurales comprennent tout le territoire situé à l'extérieur des régions urbaines. Ensemble, les régions urbaines et les régions rurales couvrent tout le territoire canadien.

La population rurale comprend toutes les personnes qui vivent dans les banlieues rurales des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR) ainsi que les personnes qui vivent dans les régions rurales à l'extérieur des RMR et des AR.

Région urbaine

Une région urbaine (RU) a une concentration démographique d'au moins 1 000 habitants et une densité de population d'au moins 400 habitants au kilomètre carré, d'après les chiffres de population du recensement actuel. Tout territoire situé à l'extérieur des régions urbaines est considéré comme région rurale. Ensemble, les régions urbaines et rurales représentent toute la superficie du Canada.

La population urbaine comprend toutes les personnes qui vivent dans les noyaux urbains, les noyaux urbains secondaires et les banlieues urbaines des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR), ainsi que les personnes qui vivent dans des régions urbaines à l'extérieur des RMR et des AR.

Secteur de recensement

Les secteurs de recensement (SR) sont de petites régions géographiques relativement stables qui comptent habituellement entre 2 500 et 8 000 habitants. Ils sont créés au sein de régions métropolitaines de recensement et d'agglomérations de recensement dont le noyau urbain compte 50 000 habitants ou plus d'après le recensement précédent.

Un comité de spécialistes locaux (par exemple, des planificateurs, des travailleurs sociaux, des travailleurs du secteur de la santé et des éducateurs) délimite initialement les secteurs de recensement de concert avec Statistique Canada. Une fois qu'une région métropolitaine de recensement (RMR) ou qu'une agglomération de recensement (AR) a été divisée en secteurs de recensement, les secteurs de recensement sont maintenus même si, ultérieurement, la population du noyau urbain de la RMR ou de l'AR devient inférieure à 50 000 habitants.

Subdivision de recensement

Subdivision de recensement (SDR) est un terme générique qui désigne les municipalités (telles que définies par les lois provinciales/territoriales) ou les territoires considérés comme étant des équivalents municipaux à des fins statistiques (p. ex., les réserves indiennes, les établissements indiens et les territoires non organisés).

Subdivision de recensement unifiée

Une subdivision de recensement unifiée (SRU) est un groupe de subdivisions de recensement adjacentes. Il s'agit généralement de petites subdivisions de recensement plutôt urbaines (villes, villages, etc.) qui ont été groupées avec une plus grande subdivision de recensement plutôt rurale, de façon à créer un niveau géographique entre la subdivision de recensement et la division de recensement.

Superficie des terres

La superficie des terres correspond à la surface en kilomètres carrés des parties des terres des régions géographiques normalisées.

Les données sur les superficies des terres ne sont pas officielles et servent uniquement à calculer la densité de la population.

Système de coordonnées

Un système de coordonnées est un système de référence faisant appel à des règles mathématiques pour préciser des positions (endroits) sur la surface de la terre. Les valeurs de coordonnées peuvent être sphériques (latitude et longitude) ou rectangulaires (comme le système universel transverse de Mercator).

Les fichiers des limites cartographiques, les fichiers du réseau routier, les fichiers numériques des limites et les points représentatifs sont diffusés sous forme de coordonnées de latitude et de longitude.

Système de référence géodésique

Un système de référence géodésique est la combinaison d'un ellipsoïde, qui précise les dimensions et la forme de la terre, et d'un point de base à partir duquel on détermine la latitude et la longitude de tous les autres points de la surface terrestre.

Zones d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement

Le concept de zones d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement (ZIM) permet de différencier géographiquement les régions du Canada situées à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR). Les subdivisions de recensement situées à l'extérieur des RMR et des AR sont classées dans l'une des quatre catégories établies selon le degré d'influence (forte, modérée, faible ou sans influence) que les RMR et/ou les AR exercent sur elles.

Les subdivisions de recensement (SDR) sont classées dans l'une des catégories de ZIM en fonction du pourcentage de résidents membres de la population active occupée dont le lieu de travail est situé dans le noyau urbain des RMR ou AR. Les SDR sur lesquelles le même degré d'influence est exercé ont tendance à être regroupées. Elles forment des zones autour des RMR et des AR et sont classées dans les différentes catégories (de ZIM forte à ZIM sans influence) à mesure que la distance qui les séparent des RMR et des AR augmente.

Annexe B Codes postaux par circonscriptions électorales fédérales

Tableau B.1 Nombres des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales

FEDCODE	Nom des circonscriptions électorales fédérales	Nombres des codes postaux
10001	Avalon	665
10002	Bonavista - Gander - Grand Falls - Windsor	871
10003	Humber - St. Barbe - Baie Verte	1 618
10004	Labrador	372
10005	Random - Burin - St. George's	910
10006	St. John's-Est	3 574
10007	St. John's-Sud - Mount Pearl	2 654
11001	Cardigan	374
11002	Charlottetown	1 767
11003	Egmont	1 019
11004	Malpeque	38
12001	Cape Breton - Canso	3 236
12002	Nova-Centre	1 301
12003	Dartmouth - Cole Harbour	3 193
12004	Halifax	3 513
12005	Halifax-Ouest	2 287
12006	Kings - Hants	1 531
12007	Cumberland - Colchester - Musquodoboit Valley	1 929
12008	Sackville - Eastern Shore	1 942
12009	South Shore - St. Margaret's	1 228
12010	Sydney - Victoria	5 136
12011	Nova-Ouest	699
13001	Acadie - Bathurst	4 969
13002	Beauséjour	8 279
13003	Fredericton	4 595
13004	Fundy Royal	6 861
13005	Madawaska - Restigouche	4 274
13006	Miramichi	4 701
13007	Moncton - Riverview - Dieppe	4 674
13008	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	7 905
13009	Saint John	4 475
13010	Tobique - Mactaquac	7 457
24001	Abitibi - Témiscamingue	2 535
24002	Ahuntsic	2 267
24003	Alfred-Pellan	3 410
24004	Argenteuil - Papineau - Mirabel	1 934
24005	Beauce	2 633
24006	Beauharnois - Salaberry	2 422
24007	Beauport - Limoilou	3 636
24008	Berthier - Maskinongé	2 336
24009	Bourassa	2 144
24010	Brome - Missisquoi	2 899

Tableau B.1 Nombres des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales
(suite)

FEDCODE	Nom des circonscriptions électorales fédérales	Nombres des codes postaux
24011	Brossard - La Prairie	2 780
24012	Chambly - Borduas	3 419
24013	Charlesbourg - Haute-Saint-Charles	3 808
24014	Montmorency - Charlevoix - Haute-Côte-Nord	1 808
24015	Châteauguay - Saint-Constant	2 815
24016	Chicoutimi - Le Fjord	3 617
24017	Compton - Stanstead	1 645
24018	Drummond	3 727
24019	Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	1 422
24020	Gatineau	3 435
24021	Hochelaga	2 054
24022	Honoré-Mercier	2 544
24023	Hull - Aylmer	4 007
24024	Jeanne-Le Ber	2 783
24025	Joliette	1 513
24026	Jonquière - Alma	4 570
24027	Lac-Saint-Louis	3 835
24028	La Pointe-de-l'Île	2 942
24029	LaSalle - Émard	1 773
24030	Laurentides - Labelle	1 945
24031	Laurier - Sainte-Marie	2 492
24032	Laval	2 964
24033	Laval - Les Îles	3 024
24034	Lévis - Bellechasse	2 597
24035	Longueuil - Pierre-Boucher	2 728
24036	Lotbinière - Chutes-de-la-Chaudière	2 181
24037	Louis-Hébert	3 706
24038	Louis-Saint-Laurent	3 440
24039	Manicouagan	2 237
24040	Marc-Aurèle-Fortin	3 604
24041	Haute-Gaspésie - La Mitis - Matane - Matapédia	2 393
24042	Mégantic - L'Érable	3 112
24043	Montcalm	2 426
24044	Mont-Royal	2 422
24045	Notre-Dame-de-Grâce - Lachine	2 956
24046	Abitibi - Baie-James - Nunavik - Eeyou	1 472
24047	Outremont	1 498
24048	Papineau	1 730
24049	Pierrefonds - Dollard	2 820
24050	Pontiac	2 484
24051	Portneuf - Jacques-Cartier	2 454
24052	Québec	4 220
24053	Repentigny	3 930
24054	Bas-Richelieu - Nicolet - Bécancour	3 030
24055	Richmond - Arthabaska	3 095
24056	Rimouski-Neigette - Témiscouata - Les Basques	2 265

Tableau B.1 Nombres des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales
(suite)

FEDCODE	Nom des circonscriptions électorales fédérales	Nombres des codes postaux
24057	Rivière-des-Mille-Îles	2 547
24058	Montmagny - L'Islet - Kamouraska - Rivière-du-Loup	1 705
24059	Rivière-du-Nord	3 355
24060	Roberval - Lac-Saint-Jean	2 808
24061	Rosemont - La Petite-Patrie	1 761
24062	Saint-Bruno - Saint-Hubert	3 010
24063	Saint-Hyacinthe - Bagot	2 458
24064	Saint-Jean	2 886
24065	Saint-Lambert	2 824
24066	Saint-Laurent - Cartierville	2 641
24067	Saint-Léonard - Saint-Michel	1 888
24068	Saint-Maurice - Champlain	4 040
24069	Shelford	2 443
24070	Sherbrooke	3 737
24071	Terrebonne - Blainville	2 597
24072	Trois-Rivières	4 320
24073	Vaudreuil-Soulanges	2 232
24074	Verchères - Les Patriotes	1 480
24075	Westmount - Ville-Marie	3 386
35001	Ajax - Pickering	2 555
35002	Algoma - Manitoulin - Kapuskasing	1 062
35003	Ancaster - Dundas - Flamborough - Westdale	2 716
35004	Barrie	2 834
35005	Beaches - East York	2 280
35006	Bramalea - Gore - Malton	2 969
35007	Brampton - Springdale	1 955
35008	Brampton-Ouest	2 734
35009	Brant	4 239
35010	Burlington	3 894
35011	Cambridge	3 755
35012	Carleton - Mississippi Mills	2 015
35013	Chatham-Kent - Essex	2 548
35014	Durham	1 847
35015	Davenport	1 680
35016	Don Valley-Est	1 600
35017	Don Valley-Ouest	2 592
35018	Dufferin - Caledon	2 737
35019	Eglinton - Lawrence	2 381
35020	Elgin - Middlesex - London	2 726
35021	Essex	2 473
35022	Etobicoke-Centre	2 864
35023	Etobicoke - Lakeshore	3 432
35024	Etobicoke-Nord	1 935
35025	Glengarry - Prescott - Russell	1 010
35026	Bruce - Grey - Owen Sound	1 742
35027	Guelph	3 568

Tableau B.1 Nombres des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales
(suite)

FEDCODE	Nom des circonscriptions électorales fédérales	Nombres des codes postaux
35028	Haldimand - Norfolk	1 898
35029	Haliburton - Kawartha Lakes - Brock	1 010
35030	Halton	2 672
35031	Hamilton-Centre	3 889
35032	Hamilton-Est - Stoney Creek	3 795
35033	Hamilton Mountain	3 501
35034	Huron - Bruce	1 030
35035	Kenora	1 220
35036	Kingston et les Îles	3 753
35037	Kitchener-Centre	3 155
35038	Kitchener - Conestoga	2 467
35039	Kitchener - Waterloo	3 702
35040	Lanark - Frontenac - Lennox and Addington	2 721
35041	Leeds - Grenville	1 567
35042	London - Fanshawe	2 517
35043	London-Centre-Nord	3 753
35044	London-Ouest	3 098
35045	Markham - Unionville	2 693
35046	Lambton - Kent - Middlesex	1 670
35047	Mississauga - Brampton-Sud	2 743
35048	Mississauga-Est - Cooksville	1 704
35049	Mississauga - Erindale	2 261
35050	Mississauga-Sud	3 128
35051	Mississauga - Streetsville	1 996
35052	Nepean - Carleton	2 701
35053	Newmarket - Aurora	2 874
35054	Niagara Falls	4 313
35055	Niagara-Ouest - Glanbrook	1 466
35056	Nickel Belt	1 146
35057	Nipissing - Timiskaming	2 218
35058	Northumberland - Quinte West	2 546
35059	Oak Ridges - Markham	2 959
35060	Oakville	3 928
35061	Oshawa	3 515
35062	Ottawa-Centre	4 175
35063	Ottawa - Orléans	2 653
35064	Ottawa-Sud	3 357
35065	Ottawa - Vanier	3 273
35066	Ottawa-Ouest - Nepean	3 108
35067	Oxford	3 026
35068	Parkdale - High Park	1 743
35069	Parry Sound - Muskoka	1 103
35070	Perth - Wellington	1 939
35071	Peterborough	3 061
35072	Pickering - Scarborough-Est	2 222
35073	Prince Edward - Hastings	1 702

Tableau B.1 Nombres des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales
(suite)

FEDCODE	Nom des circonscriptions électorales fédérales	Nombres des codes postaux
35074	Renfrew - Nipissing - Pembroke	3 000
35075	Richmond Hill	2 466
35076	St. Catharines	4 468
35077	St. Paul's	2 216
35078	Sarnia - Lambton	2 866
35079	Sault Ste. Marie	2 937
35080	Scarborough - Agincourt	1 644
35081	Scarborough-Centre	2 126
35082	Scarborough - Guildwood	1 795
35083	Scarborough - Rouge River	1 913
35084	Scarborough-Sud-Ouest	2 197
35085	Simcoe - Grey	1 535
35086	Simcoe-Nord	2 302
35087	Stormont - Dundas - South Glengarry	2 179
35088	Sudbury	3 203
35089	Thornhill	3 198
35090	Thunder Bay - Rainy River	2 676
35091	Thunder Bay - Superior-Nord	2 531
35092	Timmins - Baie James	1 947
35093	Toronto-Centre	2 627
35094	Toronto - Danforth	2 151
35095	Trinity - Spadina	3 134
35096	Vaughan	2 643
35097	Welland	4 411
35098	Wellington - Halton Hills	1 931
35099	Whitby - Oshawa	3 468
35100	Willowdale	2 497
35101	Windsor - Tecumseh	3 309
35102	Windsor-Ouest	4 283
35103	York-Centre	2 249
35104	York - Simcoe	1 851
35105	York-Sud - Weston	2 136
35106	York-Ouest	1 433
46001	Brandon - Souris	2 124
46002	Charleswood - St. James - Assiniboia	2 236
46003	Churchill	777
46004	Dauphin - Swan River - Marquette	719
46005	Elmwood - Transcona	2 221
46006	Kildonan - St. Paul	2 049
46007	Portage - Lisgar	1 306
46008	Provencher	484
46009	Saint-Boniface	2 444
46010	Selkirk - Interlake	885
46011	Winnipeg-Centre	2 844
46012	Winnipeg-Nord	2 153
46013	Winnipeg-Sud	1 873

Tableau B.1 Nombres des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales
(suite)

FEDCODE	Nom des circonscriptions électorales fédérales	Nombres des codes postaux
46014	Winnipeg-Centre-Sud	2 170
47001	Battlefords - Lloydminster	1 131
47002	Blackstrap	1 768
47003	Desnethé - Missinipi - Rivière Churchill	271
47004	Cypress Hills - Grasslands	1 065
47005	Palliser	2 742
47006	Prince Albert	1 490
47007	Regina - Lumsden - Lake Centre	1 794
47008	Regina - Qu'Appelle	1 839
47009	Saskatoon - Humboldt	1 461
47010	Saskatoon - Rosetown - Biggar	1 989
47011	Saskatoon - Wanuskewin	1 713
47012	Souris - Moose Mountain	1 196
47013	Wascana	2 732
47014	Yorkton - Melville	823
48001	Fort McMurray - Athabasca	1 384
48002	Calgary-Est	3 780
48003	Calgary-Centre-Nord	4 244
48004	Calgary-Nord-Est	2 608
48005	Calgary - Nose Hill	2 151
48006	Calgary-Centre	4 857
48007	Calgary-Sud-Est	2 893
48008	Calgary-Sud-Ouest	2 813
48009	Calgary-Ouest	3 215
48010	Crowfoot	1 391
48011	Edmonton - Mill Woods - Beaumont	2 791
48012	Edmonton-Centre	5 278
48013	Edmonton-Est	4 630
48014	Edmonton - Leduc	3 389
48015	Edmonton - St. Albert	3 539
48016	Edmonton - Sherwood Park	3 331
48017	Edmonton - Spruce Grove	2 898
48018	Edmonton - Strathcona	4 711
48019	Lethbridge	3 639
48020	Macleod	1 054
48021	Medicine Hat	2 953
48022	Peace River	2 076
48023	Red Deer	2 835
48024	Vegreville - Wainwright	1 549
48025	Westlock - St. Paul	1 097
48026	Wetaskiwin	1 263
48027	Wild Rose	1 895
48028	Yellowhead	913
59001	Abbotsford	2 880
59002	Burnaby - Douglas	3 438
59003	Burnaby - New Westminster	3 100

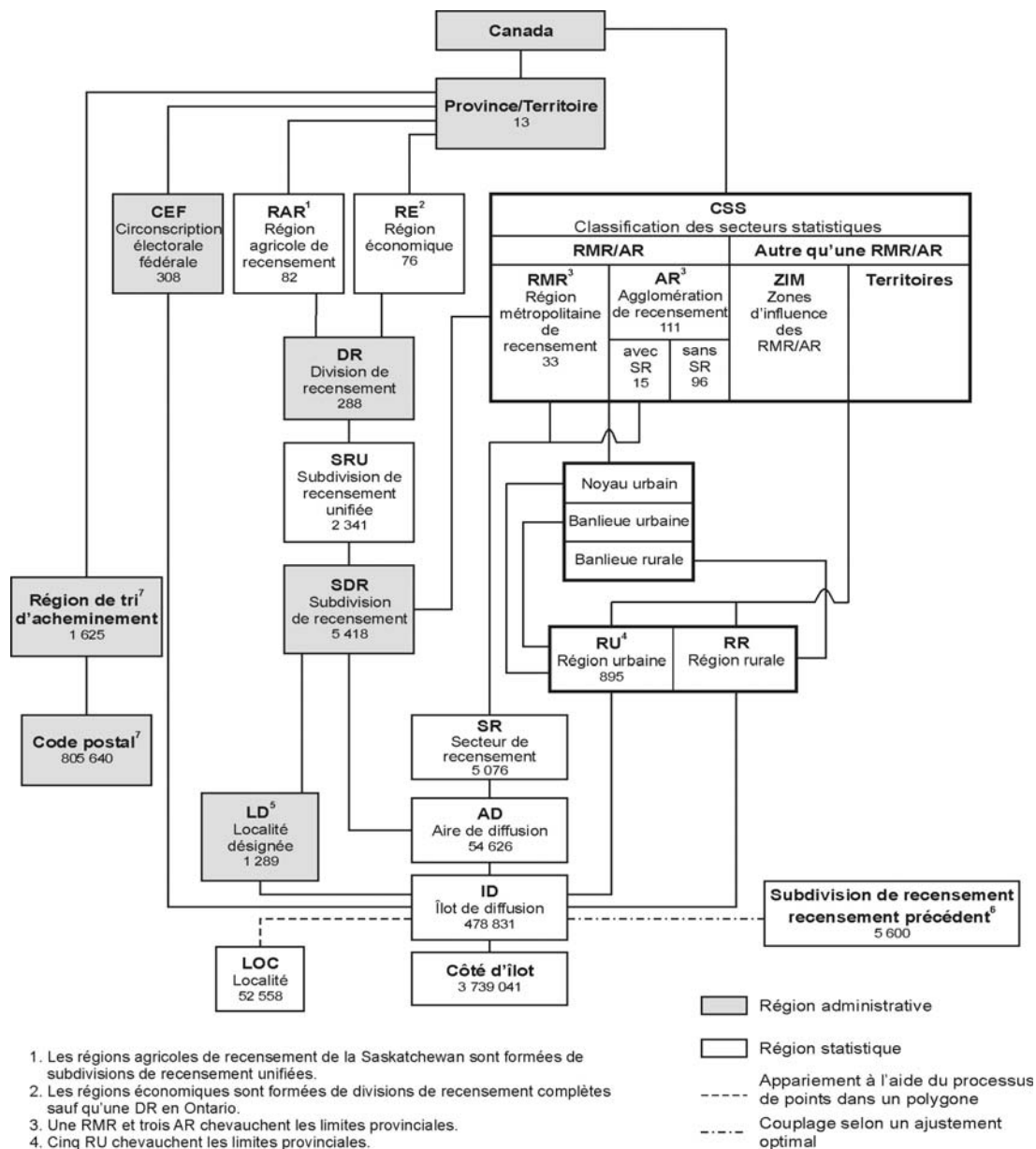
Tableau B.1 Nombres des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales
(suite)

FEDCODE	Nom des circonscriptions électorales fédérales	Nombres des codes postaux
59004	Cariboo - Prince George	3 960
59005	Chilliwack - Fraser Canyon	2 076
59006	Delta - Richmond-Est	3 542
59007	Pitt Meadows - Maple Ridge - Mission	3 570
59008	Esquimalt - Juan de Fuca	3 525
59009	Fleetwood - Port Kells	2 580
59010	Kamloops - Thompson - Cariboo	2 965
59011	Kelowna - Lake Country	3 994
59012	Kootenay - Columbia	1 531
59013	Langley	3 167
59014	Nanaimo - Alberni	3 681
59015	Nanaimo - Cowichan	2 974
59016	Newton - Delta-Nord	3 093
59017	New Westminster - Coquitlam	3 838
59018	Okanagan - Shuswap	2 794
59019	North Vancouver	4 035
59020	Okanagan - Coquihalla	2 404
59021	Port Moody - Westwood - Port Coquitlam	2 685
59022	Prince George - Peace River	3 396
59023	Richmond	2 503
59024	Saanich - Gulf Islands	4 010
59025	Skeena - Bulkley Valley	1 806
59026	Colombie-Britannique-Southern Interior	2 422
59027	Surrey-Sud - White Rock - Cloverdale	3 357
59028	Surrey-Nord	3 239
59029	Vancouver-Centre	2 932
59030	Vancouver-Est	3 302
59031	Île de Vancouver-Nord	3 216
59032	Vancouver Kingsway	3 199
59033	Vancouver Quadra	4 094
59034	Vancouver-Sud	3 071
59035	Victoria	4 632
59036	West Vancouver - Sunshine Coast - Sea to Sky Country	3 189
60001	Yukon	943
61001	Western Arctic	506
62001	Nunavut	29
Total		819 693

Sources : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006; Société canadienne des postes, mai 2006.

Annexe C Hiérarchie des unités géographiques normalisées pour la diffusion, Recensement de 2006

Figure C.1 Hiérarchie des unités géographiques normalisées pour la diffusion, Recensement de 2006



1. Les régions agricoles de recensement de la Saskatchewan sont formées de subdivisions de recensement unifiées.
2. Les régions économiques sont formées de divisions de recensement complètes sauf qu'une DR en Ontario.
3. Une RMR et trois AR chevauchent les limites provinciales.
4. Cinq RU chevauchent les limites provinciales.
5. Les localités désignées respectent les limites des SDR, mais ne couvrent pas la superficie totale des SDR.
6. Pour le Recensement de 2006, un couplage selon un ajustement optimal est établi entre les SDR de 2001 et les îlots de diffusion de 2006 pour faciliter l'extraction de données historiques.
7. Les codes postaux et les régions de tri d'acheminement valides en date de mai 2006 (la Société canadienne des postes).

Sources : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006; Société canadienne des postes, mai 2006.

Annexe D Unités géographiques par province et territoire, Recensement de 2006

Tableau D.1 Unités géographiques par province et territoire, Recensement de 2006

Unité géographique	Canada 2001	Canada 2006	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.	Nt
Circonscription électorale fédérale (Ordonnance de représentation de 2003)	301 ¹	308	7	4	11	10	75	106	14	14	28	36	1	1	1
Région économique	76	76	4	1	5	5	17	11	8	6	8	8	1	1	1
Région agricole de recensement	82	82	3	3	5	4	14	5	12	20	8	8	0	0	0
Division de recensement	288	288	11	3	18	15	98	49	23	18	19	28	1	2	3
Subdivision de recensement unifiée	2 446	2 341	89	68	43	151	1 008	316	127	300	77	156	1	2	3
Subdivision de recensement (SDR)	5 600	5 418	377	113	100	276	1 294	585	297	984	453	836	35	37	31
SDR dissolutions (Du 2 janvier 2001 au 1 ^{er} janvier 2006)	340	...	9	0	0	0	282	5	7	29	4	4	0	0	0
SDR constitutions (Du 2 janvier 2001 au 1 ^{er} janvier 2006)	...	158	5	0	2	1	100	4	6	11	5	24	0	0	0
Localité désignée	1 261	1 289	182	0	49	167	83	88	58	159	262	240	1	0	0
Région métropolitaine de recensement	27	33	1	0	1	2	6 ²	15 ²	1	2	2	4	0	0	0
Agglomération de recensement (AR)	113	111	3	2	4	5 ²	26 ²	28 ²	3	7 ²	12 ²	22	1	1	0
AR avec secteurs de recensement	16	15	0	0	0	1	3	4	0	0	3	4	0	0	0
AR sans secteurs de recensement	94	96	3	2	4	4 ²	23 ²	24 ²	3	7 ²	9 ²	18	1	1	0
Secteur de recensement	4 798	5 076	46	0	88	99	1 289	2 136	168	105	491	654	0	0	0
Région urbaine	913	895	32	7	36	32 ²	226 ²	260 ²	38 ²	58 ²	107 ²	95	1	3	5
Localité	52 291	52 558	2 445	964	3 924	3 450	12 617	10 905	2 349	3 898	3 472	7 708	363	173	290
Aire de diffusion	52 993	54 626	1 062	292	1 633	1 439	13 408	19 177	2 152	2 431	5 357	7 471	78	84	42
Îlot de diffusion	478 707	478 831	8 199	3 251	14 656	14 864	108 751	126 244	30 421	51 729	65 071	52 808	1 261	967	609
Côté d'îlot	3 764 232	3 739 041	78 376	26 190	154 564	132 873	835 458	942 567	198 063	361 069	507 859	473 418	11 888	11 620	5 096
Région de tri d'acheminement	1 595	1 625	35	7	76	110	415	522	64	48	150	189	3	3	3
Code postal	758 658	805 640	10 378	3 157	25 313	57 355	202 972	269 676	23 943	21 541	76 924	112 904	942	506	29

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Circonscriptions électorales fédérales (Ordonnance de représentation de 1996).
2. Les régions métropolitaines de recensement, les agglomérations de recensement et les régions urbaines qui chevauchent les limites de deux provinces sont comptées dans chacune d'elles et ainsi, les totaux de ces dernières ne correspondent pas aux totaux nationaux.

Sources : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006; Société canadienne des postes, mai 2006.

Entente de licence d'utilisation finale pour le Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (FCPCEF)

Droit d'auteur

Le gouvernement du Canada (Statistique Canada) est le propriétaire ou le concessionnaire de tous les droits de propriété intellectuelle (dont les droits d'auteur) rattachés à ce produit de données. Sur votre paiement de la redevance requise, vous (appelés ci-après « le titulaire de la licence ») obtenez une licence non exclusive, incessible et non transmissible d'utilisation de ce produit de données conformément aux modalités de la présente entente. Cette licence ne constitue pas la vente d'une partie ou de la totalité des droits du (des) propriétaire(s).

Conditions d'utilisation

1. Tous les avis de droit d'auteur et de propriété et les conditions d'utilisation liés à ce produit de données doivent être communiqués à tous les utilisateurs de ce produit de données.
2. Le titulaire de la licence ne doit pas transférer ce produit de données, ni l'emmagasiner dans un réseau électronique à l'intention de plus de trois (3) utilisateurs réguliers à moins d'obtenir au préalable une permission écrite de Statistique Canada et de payer les frais supplémentaires exigés.
3. Le titulaire de la licence ne doit louer, donner à bail, prêter, accorder en vertu d'une sous-licence, ni transférer ou vendre aucune partie du produit de données ni aucun des droits prévus par la présente entente à quelque personne à l'extérieur de l'organisme titulaire de la licence ou à tout autre organisme.
4. Le titulaire de la licence ne doit ni désassembler, ni décompiler, ni effectuer quelque procédé d'ingénierie inverse que ce soit sur les logiciels qui font partie de ce produit de données.
5. Le titulaire de la licence ne doit utiliser aucune partie de ce produit de données pour élaborer ou mettre au point tout autre produit de données ou tout autre service de données à des fins de diffusion externe ou de mise en marché.
6. Le titulaire de la licence a le droit de faire un usage raisonnable du contenu de ce produit de données uniquement à des fins de recherche personnelle, organisationnelle ou de politique gouvernementale ou à des fins éducatives. Cette permission comprend l'utilisation du contenu dans des analyses et dans la communication de résultats et conclusions de ces analyses, y compris la citation de quantités limitées de renseignements complémentaires extraits du produit de données dans de tels documents. Dans tous ces cas, la source des données doit être citée dans tous les documents et toutes les communications au moyen de la mention suivante, qui doit figurer au bas de chaque tableau et graphique :

Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Division de la Géographie, Statistique Canada, Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales (FCPCEF), 92F0193UCB.

7. Le titulaire de la licence devra obtenir la permission de Statistique Canada avant de publier, sous quelque format que ce soit, une quantité importante de données extraites du produit de données.
8. Le titulaire de la licence s'engage à ne pas fusionner ou lier ce produit de données à une autre base de données d'une façon qui donnerait l'impression qu'il a pu avoir reçu ou avoir accès à

des renseignements détenus par Statistique Canada sur toute personne, famille, ménage, organisation ou entreprise qu'il serait possible de reconnaître.

9. Toute violation de la présente entente la rend nulle et sans effet. La présente entente sera automatiquement résiliée, sans préavis, si le titulaire de la licence ne respecte pas l'une de ses modalités. À la suite d'une résiliation, le titulaire de la licence doit immédiatement retourner ce produit de données à Statistique Canada ou le détruire et certifier sa destruction par écrit à Statistique Canada.

Garanties et désistements

Le produit de données est fourni « tel quel », et Statistique Canada ne donne aucune garantie explicite ou implicite, qui comprend une garantie de commerciabilité et d'adaptation à une fin particulière, mais ne se limite pas à cette garantie. En aucune circonstance, Statistique Canada ne sera tenu responsable des dommages indirects, réels, conséquents ou de tout autre dommage, quelle qu'en soit la cause, liés à l'utilisation du produit de données.

Acceptation des conditions

Il vous incombe de veiller à ce que votre utilisation de ce produit de données soit conforme aux modalités de la présente entente et de demander préalablement à Statistique Canada la permission écrite d'utiliser le produit à des fins qui ne sont pas autorisées ou précisées dans la présente entente. Toute atteinte aux droits de Statistique Canada peut entraîner une procédure judiciaire.

Toute utilisation quelle qu'elle soit de ce produit de données atteste que vous acceptez les modalités de la présente entente. Toute violation de ces conditions peut avoir comme conséquence la révocation de cette licence.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à :

Services d'octroi de licences
Division des services à la clientèle, Statistique Canada
9^e étage, Immeuble R.-H.-Coats
Ottawa (Ontario) K1A 0T6
Canada

Courriel : octroi_de_licences@statcan.ca
Téléphone : 613-951-1122
Télécopieur : 613-951-1134

© Statistique Canada, 2007